

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 23 août 2021

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismail KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA
Marie GREFFE
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre-Président
Echevins
Présidente du CPAS
Directrice générale

objet : ORDONNANCE DE POLICE – CLASSIC CARS & BIKES –
12 SEPTEMBRE 2021.

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant l'organisation d'une exposition/concentration de véhicules anciens sur le site de l'ancienne caserne de Saive, le dimanche 12 septembre 2021 ;

Considérant l'installation des exposants sur la totalité de l'esplanade De Cuyper-Beniest et la place Saivina ;

Considérant qu'il s'agit de prendre les mesures en vue de préserver l'intégrité physique des participants et des visiteurs ;

ORDONNE à l'unanimité :

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit, du samedi 11 septembre 2021, à 14h au lundi 13 septembre 2021, à 1h :

- sur la totalité de l'esplanade De Cuyper-Beniest. Les places de parking devant les blocs A, B et D seront toutefois accessibles aux riverains ;
- sur la totalité de la Place Saivina.

Article 2 : Du samedi 11 septembre 2021, à 14h au lundi 13 septembre 2021, à 1h, la circulation des véhicules sera interdite :

- sur l'esplanade De Cuyper-Beniest (espace « Parade Ground ») ;
- le long de l'esplanade De Cuyper-Beniest face aux blocs A (devant les logements du Foyer de la Région de Fléron), B et D, à l'exception des riverains ;
- sur la portion de l'Allée Henri Ancion reliant la place Saivina à l'Esplanade De Cuyper-Beniest ;
- sur la totalité de la Place Saivina.

Délibération du Collège communal
en date du 23 août 2021

Suite – objet : ORDONNANCE DE POLICE – CLASSIC CARS & BIKES –
12 SEPTEMBRE 2021.

Article 3 : La portion de l'Esplanade De Cuyper-Beniest qui longe la façade du bloc E ainsi que la rue Pierre de Méan seront mises en sens unique de circulation, du samedi 11 septembre 2021, à 14h au lundi 13 septembre 2021, à 1h.

Article 4 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 5 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Article 6 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, à la zone de police de la Basse-Meuse, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

